

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 11 JUILLET 2014

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Je salue la presse.

Mes chers collègues avant de commencer le Conseil municipal, à la demande du Préfet de Région, je voudrais honorer une personne que je vais appeler, puisque cette personne a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour avoir été élue pendant 20 ans dans notre commune.

Bien sûr, c'est avec joie que je le fais au nom de la République française, de la Commune. Je vais donc demander à M. Jean-Claude DETOURNAY de bien vouloir venir à côté de moi. Nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements.)

Cher Jean-Claude, j'ai l'honneur de te donner de la part du Ministère de l'Intérieur, de l'Etat, le diplôme d'honneur et la médaille d'argent pour bons et loyaux services pour la République.

(M. le Maire procède à la remise du diplôme et de la médaille précités.)

(Hors micro) Je te remets officiellement et au nom de la République française, cette médaille d'argent de citoyen élu pour la République.

Mes félicitations.

(Applaudissements.)

Monsieur Jean-Claude DETOURNAY (hors micro).- Merci.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont des mots importants.

* * * *

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons commencer notre Conseil municipal. Nous avons le quorum, quelques absences et excuses, nous avons, les uns et les autres, des pouvoirs, je vais donc céder la parole à la benjamine de notre Conseil municipal, Mme Géraldine BUTI.

** Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal :*

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Eric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Martine ARFI, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Johanne ALVAREZ, Cécile DUMAS, Marilyne KERAUDY, Marc THOMAS.

Etaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Gérald GUILLEMONT par Christian PEYRO,
Marie-Pierre VIAL par Frédéric VIGOUROUX,
Jean-Marie PASCAL par Jacques BAUDOUX,
Fadela AOUMMEUR par Anne-Marie CHAYOT,
Olivier JULIEN par Martine ARFI,
Catherine FOURMENT par Monique TRINQUET,
Nathalie PISANO par Armelle RAFFINI,
Laëtitia DEFFOBIS par Paulette ARNAUD.

* * * *

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres candidats, je désigne **Mme Anne-Marie CHAYOT** comme secrétaire de séance.

VOTE :

POUR : 35 (28 « Pour Miramas » + 5 « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 « Front de Gauche Ecologiste et Citoyen »+ 1 « Une autre Voie »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * *

B) RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2014 :

Monsieur le MAIRE (s'adressant à la sténotypiste).- Merci, Madame, pour la justesse de votre transcription.

Y a-t-il des commentaires ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- Il s'agit donc de l'approbation du dernier Conseil ?

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait.

Mme Marilyne KERAUDY.- Nous avons eu le compte rendu du 29 avril : est-ce une erreur ?

(La sténotypiste indique à M. le Maire qu'elle a rendu ce compte rendu mi-mai ; M. le Maire ne l'entend pas.)

Mme Sophie PERRIER (DGS) (hors micro).- On a reçu celui du 29 avril en retard et on n'a pas eu le temps de le traiter.

Monsieur le MAIRE (DGS) (s'adressant à Mme PERRIER).- On n'a pas celui de juin ?

Mme Sophie PERRIER (hors micro).- Celui d'avril était en retard et on aura au prochain conseil celui de juin ; ce n'est pas le dernier.

Mme Marilyne KERAUDY.- Parce que j'allais intervenir sur celui de juin.

Mme Sophie PERRIER (DGS) (hors micro).- On n'a pas encore le compte rendu du mois de juin.

Monsieur le MAIRE (s'adressant à Mme KERAUDY).- Vous avez le temps... La prochaine fois, au mois de septembre...

Mme Marilyne KERAUDY.- C'est dommage, c'était urgent.

Monsieur le MAIRE.- Je ne peux pas aller plus vite... Ils font un travail remarquable et on les a un peu bousculés.

Concernant le compte rendu du 29 avril, peut-on passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * *

Monsieur le MAIRE.- Avant d'aborder l'ordre du jour, je dois vous dire que deux questions ont été ajoutées qui n'ont pas pu être envoyées avec les documents du Conseil municipal, je dois donc les soumettre à votre approbation.

La première concerne une convention de la CAF qui nous est arrivée pour recevoir des subventions, car la CAF a son propre fonctionnement. Il s'agit d'une convention de pure forme que nous devons passer absolument à ce Conseil mais que nous n'avons pas au moment des commissions. Nous n'avons donc pas pu vous l'envoyer, on vous la présentera...

(S'adressant à Mme PERRIER) On l'a mise sur table ou pas ?

Mme Sophie PERRIER (DGS) (hors micro).- Pas encore.

Monsieur le MAIRE.- Par ailleurs, j'ai reçu de la part de l'Association des Maires de France (AMF) une demande d'alerte solennelle envers les Pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'Etat.

Je vous la soumetts, puisque toutes les Communes de France sont en train de la voter, pour rappeler à l'Etat que, certes, il est important de faire des économies, mais qu'au niveau de nos Collectivités nous avons un risque important dû à la baisse des dotations.

Je vais faire distribuer cette motion maintenant, on la verra à la fin du Conseil municipal.

En ce qui concerne la délibération relative à la CAF, y a-t-il des oppositions ? Je pense que tout le monde sera d'accord pour récupérer des subventions ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

* * * *

C) DELIBERATIONS :

DIRECTION DES FINANCES

N°1 – BUDGETS PRINCIPAL ET DE LA REGIE DU SERVICE FUNERAIRE - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation de la délibération.)

Les régies, comme le Conseil municipal, sont suivies par le Receveur municipal. J'informe d'ailleurs que Mme VERNEY nous a quittés et c'est M. BUREAU, qui la remplace.

Nous versons à Mme VERNEY conformément à la loi, des indemnités de conseil, puisque les régies sont suivies par le receveur principal.

Y a-t-il des oppositions ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°2 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE ELEMENTAIRE VAN GOGH DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF « JARDINAGE »

Rapporteur : Mme RODDE (Présentation de la délibération.)

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui avait été demandée il y a quelques mois, et cela n'a pas été instruit en temps voulu pour subventionner l'école VAN GOGH sur un projet de jardinage.

Ces modestes 300 € faisaient partie d'une enveloppe globale qui était réservée aux projets aidés. Nous vous demandons de voter pour les crédits déjà prévus au budget primitif, bien sûr.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N°3 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ADDITIF A LA DELIBERATION N°65/2014
DU 29 AVRIL 2014.**

Rapporteur : M. BAUDOUX

Cette association est le Tennis de Table pour laquelle nous avons reporté la décision en attente d'une demande de précisions complémentaires concernant son fonctionnement.

(Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- Concernant la subvention de cette association, lors de la commission, des questions ont été posées et des réponses ont été faites.

Il semblerait que cette subvention vienne en aide à l'association –Monsieur BAUDOUX me corrigera si j'interprète mal ce qu'il s'est dit-, et il a été précisé que cette subvention ne serait versée que cette année : elle ne sera plus versée ensuite, car c'est une aide aux charges sociales. Ai-je déformé les propos ?

Monsieur le MAIRE (*hors micro*).- On vous répondra après, Madame.

Mme Marilyne KERAUDY.- Si donc c'était bien la dernière année que cette subvention était versée, a-t-on informé l'association qu'effectivement l'an prochain elle ne l'aurait pas ? Si elle a aujourd'hui des difficultés à honorer ses charges financières, n'est-il pas plus judicieux de faire un accompagnement en scindant cette subvention, c'est-à-dire cette année 70 % et 30 % l'an prochain de façon à ne pas la mettre en difficultés supplémentaires ?

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?...

Monsieur BAUDOUX, votre réponse, s'il vous plaît.

M. Jacques BAUDOUX.- Effectivement, nous avons rencontré à plusieurs reprises le président de cette association « Tennis de Table ». Nous lui avons expliqué que la situation économique évoluant comme toute chose, celle du territoire, celle de la région, celle de notre intercommunalité, il était important de réviser également notre vision du sport sur le territoire communal, et particulièrement d'aborder différemment la question du sport professionnel.

Il est attribué par cette délibération une subvention de fonctionnement de 32.500 € qui est inférieure à celle que percevait jusqu'en 2013 cette association, mais il s'agit tout de même du montant de la subvention versée et donc maintenue au même niveau par la Ville, sachant que d'autres subventions attribuées par d'autres Collectivités territoriales sont versées en complément. Ce montant de 32.500 € est donc honoré au niveau de la Ville et

les autres territoires, les autres intercommunalités auront des positionnements différents pour l'avenir.

Nous avons donc maintenu ce montant-là, sachant que pour une association de 70 à 80 licenciés, il s'agit d'une belle somme, beaucoup d'associations sportives notamment, aimeraient bénéficier de ce montant-là pour le nombre de licenciés correspondant, mais il n'est plus question pour l'avenir de supporter et de financer des sports professionnels. Par contre, l'association miramasséenne avec ses amateurs et ses championnats continuera à bénéficier du soutien de la Ville comme cela a été le cas jusqu'à présent.

C'est un changement de choix qui a été expliqué à plusieurs reprises à M. JAOUAR qui est le président de l'association et qui insiste toujours aujourd'hui, je le sais. Je comprends cependant la difficulté pour lui de concevoir les choses différemment, mais on l'accompagnera. Je pense que la volonté de la Municipalité est de l'accompagner afin d'éviter que cette association soit ennuyée pour clôturer cette année 2014 son exercice budgétaire, mais il est certain qu'il faudra qu'il intègre pour les années futures une logique différente.

Monsieur le MAIRE.- Madame KERAUDY, vous souhaitez intervenir à nouveau ?

Mme Marilyne KERAUDY.- Tout à fait, juste une petite chose, parce que cela appelait une autre question, du moins un commentaire.

Je n'avais pas retenu cette version lors de la commission. Toutes les associations seront-elles, compte tenu des restrictions futures quant aux budgets et aux économies que nous devons faire, aussi assujetties à ces frappes d'aide ?

M. Jacques BAUDOUX.- Non, pour la simple raison que nous n'avons qu'une association qui joue au niveau professionnel en partie en tout cas, c'est le Tennis de Table. Les autres associations jouent à la hauteur de compétitions régionales, départementales, locales, ce n'est donc pas le même cas : nous n'avons pas le même profil et donc pas le même souci. Ce sont des choix que nous assumons et qui orientent différemment le budget d'une Commune, surtout en termes de fonctionnement.

Monsieur le MAIRE.- Pour clôturer ce débat intéressant, cela ne touche pas que la ville de Miramas. Je rappelle quand même que le Tennis de Table est un des clubs les plus hauts gradés à Miramas, puisqu'il est en « Pro A ». Mais il faut tout de même que l'on fasse attention à l'avenir, y compris pour le club, de ce fait je recevrai très prochainement le président.

VOTE :

**POUR : 30 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS
+ 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)**

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

N°4 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SPORTIVE TENNIS DE TABLE MIRAMAS.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Présentation de la délibération.)

C'est la convention habituelle, puisque l'association bénéficie d'une subvention qui dépasse le seuil de 23.000 €, c'est donc tout à fait classique.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ?... Nous passons au vote : qui est contre ?...

(En direction du Groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » C'est logique.

VOTE :

**POUR : 30 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS
+ 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)**

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

N°5 - SUBVENTION POUR REMBOURSEMENT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- C'est classique, il s'agit d'une mise à disposition onéreuse, vous avez l'habitude maintenant, on en a fait quelques-unes.

J'en profite pour remercier l'Office du Tourisme pour le travail qui y est fait, ainsi que pour cette formidable Soupe au Pistou à laquelle je sais que beaucoup d'entre vous ont assisté, et ont dégusté une très bonne soupe.

Y a-t-il des interventions ?... Nous passons au vote.

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°6 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A TITRE ONEREUX AUPRES DE L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

Ce sont les mêmes éléments.

(Suite et fin de la lecture de la délibération.)

L'avenant figure au dos de cette délibération.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur MARCHESI.

C'est la convention qui suit la délibération précédente, je suppose donc qu'il n'y a pas de question ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°7 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA S.E.M.L. OUEST PROVENCE HABITAT POUR UN EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA C.D.C. – PRET PAM – OPERATION DE REHABILITATION DE 69 LOGEMENTS COLLECTIFS « LES PRIMEVERES » ZAC LA ROUSSE – QUARTIER ANRU LA MAILLE 2 SITUEE A MIRAMAS.

Rapporteur : M. PEYRO (Présentation de la délibération.)

Le prêt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 1.267.707, 91 €, et sera garanti par la Commune à hauteur de 50 %, le reste est garanti par le SAN OUEST PROVENCE.

Monsieur le MAIRE.- On aura...

M. Christian PEYRO.- La réhabilitation des « Primevères ».

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

C'est la SEML, celle qui s'appelle OUEST PROVENCE HABITAT.

Madame KERAUDY... (*Sur le ton de la plaisanterie*) Pas sur les cautions ?...

Mme Marilyne KERAUDY.- Je suis tenace et je ne veux pas lâcher.

Sur le principe, d'accord il y a des travaux à faire.

Par contre, je voudrais que mon intervention soit préventive : je sais qu'un organisme de logement paie, vous me l'avez mentionné dans d'autres Conseils mais, malgré ce, je tiens à préciser que lorsque nous nous portons caution sur un financement pour un tiers, l'échéance du remboursement entre dans l'endettement de cette caution. C'est-à-dire, compte tenu des modifications qui vont intervenir au sein de la Commune très prochainement, peut-être que la Commune de Miramas va être amenée à faire des emprunts : à ce moment-là seront prises en compte les échéances pour lesquelles elle se porte caution, ce qui va venir grever l'endettement de la Commune et pénaliser le fait d'obtenir un emprunt dans d'autres conditions. D'autant qu'il existe d'autres garanties qui peuvent être prises en lieu et place de caution.

Par conséquent, dans le cadre de cette délibération j'aimerais connaître l'encours pour lequel nous nous portons caution et, éventuellement, les échéances que cela peut représenter.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur PEYRO, c'est indiqué dans le tableau.

M. Christian PEYRO.- On n'a pas la durée, mais le montant.

Monsieur le MAIRE.- La durée est de 25 ans.

(*S'adressant à M. PEYRO*) Tu prends le pourcentage sur le montant général.

Mme Marilyne KERAUDY.- Je ne parle pas de ce prêt, je parle de toute caution que nous avons amenée au cours des différents Conseils... Excusez-moi.

Monsieur le MAIRE.- Madame KERAUDY, je vous sais tenace sur cette question et vous me connaissez, je ne suis pas homme à lâcher la ténacité.

Je vous répète donc que je pourrai vous faire un état de l'ensemble des garanties que nous avons offertes dans le domaine du logement, je précise :

- qu'il s'agit d'organismes publics,
- que le prêt n'est pas fait n'importe où : il n'est pas souscrit dans une banque, mais à la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est-à-dire l'Etat,
- qu'aucun bailleur social depuis 1945 n'a déposé le bilan,
- qu'à chaque fois que l'on prend des cautions... Il y en a partout, il y en avait d'ailleurs avant même mon arrivée en 2008.

Cela ne jouera pas dans le calcul que l'on aurait si nous étions amenés à faire des emprunts avec des banques, cela ne rentrera pas là-dedans, parce que ces cautions sont une sorte d'obligation juridique. On aurait pu le faire uniquement sur le Conseil Général, le Département, etc., mais à chaque fois cela fluctue en fonction des partenaires.

Je veux vous rassurer, nous maîtrisons le dispositif, et si un jour nous faisons des emprunts, nous regarderions cela de très près. Pour l'instant, nous ne faisons aucun emprunt, et nous n'avons pas de dettes enregistrées comme telles, donc tout va bien.

(S'adressant à Mme PERRIER) Mais, il faudra que l'on reprenne l'ensemble des cautions, parce que je veux les donner.

(S'adressant à Mme KERAUDY) Je vous les ferai parvenir, Madame.

Sur cette délibération, y a-t-il d'autres questions ?... Nous passons au vote : qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. Christian PEYRO.- Je voudrais quand même préciser également, ce n'est pas dit en Conseil municipal, qu'il existe des cautions qui sont terminées. Par exemple, l'emprunt de 1972 de LOGIREM, c'est terminé.

Monsieur le MAIRE (hors micro).- On va lui faire un récapitulatif.

M. Christian PEYRO.- Régulièrement des cautions se terminent, et ce n'est pas d'aujourd'hui.

N°8 - OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DU PACT BOUCHES-DU-RHONE POUR UN EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA C.D.C. – PRET PHP – FINANCEMENT DE L'OPERATION ACQUISITION – AMELIORATION D'UN LOGEMENT PRIS EN BAIL A REHABILITATION DANS LA COPROPRIETE DENOMMEE « LA MAILLE 2 » SITUEE ALLEE DES HORTENSIAS A MIRAMAS.

Rapporteur : M. PEYRO (Présentation de la délibération.)

Il achète un logement à hauteur de 79.532 €, et on a fait un emprunt à la CDC à hauteur de 21.039 € qu'il nous demande de garantir à hauteur de 100 %. C'est sur 15 ans avec 0,6 % d'intérêt.

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons, j'imagine, passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°9 - SAN OUEST PROVENCE – APPROBATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2014 ET REVISION DU FONDS DE COOPERATION 2014.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation de la délibération.)

Nous avons eu des rôles supplémentaires au SAN OUEST PROVENCE, nous y avons voté à l'unanimité le fait de renvoyer sur les Communes la Dotation de Solidarité Communautaire.

Je rappelle que cette dotation n'est pas pérenne, c'est une dotation de résultat, et les six Communes du SAN ont choisi de la renvoyer sur l'intégralité des Communes, parce que nous estimons que nos Collectivités ont besoin d'aide dans leur politique publique.

Je précise également que dans cette délibération, il y a aussi une augmentation prévue de la Dotation de Coopération.

Cette dotation, qui s'appellera plus tard « Attribution de Compensation », sera quant à elle pérenne, ce qui permet à la Ville de préparer son avenir dans de meilleures conditions par rapport à un certain nombre de projets dans les années qui viennent.

Cette décision a été prise à l'unanimité des Communes et a été transmise aux instances nécessaires.

Je tiens à vous dire que ces choix sont d'ordre stratégique. Ils permettent à la Commune de Miramas de mieux approcher l'avenir et en même temps de renforcer ses capacités d'agir dans des temps où, comme je vous le rappellerai tout à l'heure, les dotations d'Etat sont soumises elles aussi à des réductions que chacun souhaite plus ou moins, c'est-à-dire de la gestion de la dette de l'Etat.

On peut toujours dire qu'il faut effectivement réduire la dette de l'Etat, c'est important, mais les Collectivités locales sont celles qui investissent énormément en terme de services publics, d'investissements publics, et qui permettent une meilleure cohésion sociale sur le plan local.

Ces deux décisions, basées notamment sur nos critères, permettent de récupérer sur la Commune une certaine somme lui permettant « de voir venir ».

Je ne peux pas en dire plus, c'est l'objet de cette délibération, mais je sais que chacun d'entre nous a évidemment la suite en tête, c'est-à-dire qu'en vue de la mise en place de la métropole, nous préparons, entre aujourd'hui et 2016, les évolutions que nous devons réaliser dans les semaines et mois à venir.

Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Monsieur le Maire, je ne partage pas le fait qu'il faille participer aux économies de l'Etat, en tout cas pas selon ces modalités-là ; ce n'est pas une surprise.

Par rapport aux critères, j'ai été amenée à intervenir à bien des reprises en regrettant que dans ceux-ci il y ait, par exemple, SEVESO qui bénéficie à 90 %, peut-être même plus, à Fos, alors que d'autres critères auraient pu être mis en place qui permettent une meilleure répartition de la dotation.

Vous connaissez mes arguments, ce n'est pas la première fois que je vous les expose : je ne partage donc pas l'idée qu'il faille éponger une dette telle qu'on nous la présente et dans ces termes-là, et je trouve depuis bien des années que les critères pour effectivement établir la répartition des dotations sur le SAN auraient pu être faites de différentes façons, et notre Ville aurait pu avoir de plus jolies enveloppes.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- Sans vouloir peser trop par rapport à ce qui va se passer, cette dotation est donc une dotation qui n'est pas pérenne, donc sera-t-elle suffisante à un moment donné pour faire face aux différents changements, dont ceux qui sont effectifs et nouveaux ? Ce n'est peut-être pas le lieu, mais peut-être peut-on aborder le sujet quand même, parce qu'il va y avoir un volant de personnels à intégrer, et c'est normal...

Monsieur le MAIRE (hors micro).- Pas tout de suite.

Mme Marilyne KERAUDY.- ... Donc, est-ce faisable ou pas ?...

Monsieur le MAIRE.- C'est vrai que l'on rentre –je le dis à tous- dans un domaine à la fois très politique, très complexe, très technique et extrêmement financier.

Tout d'abord en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Communautaire, Miramas va récupérer un peu plus de 3,6 M€. Fort heureusement, nous sommes dans une

intercommunalité qui peut distribuer, il existe en France et ailleurs dans le département des intercommunalités qui sont plutôt en train de reprendre que de distribuer. Notre gestion et notre dynamisme économique sont donc toujours présents.

(S'adressant à Mme DUMAS) Sur les critères, certes, il y a effectivement, Madame, vous l'avez souvent dit, des critères sur lesquels on pouvait s'interroger comme celui de SEVESO, c'est vrai, mais il y en a d'autres que je n'oublie pas : par exemple le logement social que nous avons demandé d'introduire et qui ne bénéficie pratiquement qu'à Miramas.

Par conséquent, bon an mal an et sur le montant général, la Ville représente une base qui est assez simple : les dotations doivent être comparées au volume d'habitants, et si l'on fait en fonction de cela, le pourcentage est à peu près le même.

S'agissant de la deuxième dotation, c'est-à-dire la dotation dite de coopération : celle-ci est pérenne, mais ne nécessite pas à ce jour un quelconque transfert, c'est ensuite que se posera cette question-là. Pour l'instant, il s'agit simplement d'un choix de solidarité de notre intercommunalité d'aider les Communes au même moment où l'ensemble des dotations d'Etat baissent.

A ce sujet, j'ai eu un mauvais trait d'humour tout à l'heure, chacun peut évidemment avoir une analyse politique sur la dette, entre l'offre, la demande, le débat économique et le débat social que j'entends, pour ma part je considère en tout cas que couper d'une partie de la capacité d'investissement local, c'est-à-dire au plus près de l'habitant, n'est pas une bonne chose, parce qu'énormément de Collectivités locales sont en train de freiner leur investissement. D'où le fait, d'ailleurs, de la page bleue dans vos dossiers que l'on verra ensuite, qui est une motion commune pour demander à l'Etat de faire très attention au fait que les Collectivités locales –et je le dis toujours- sont des amortisseurs sociaux, les Communes sont des dynamiseurs de développement économique, de développement local de services publics. Il est très important de maintenir cela, parce que c'est quand même un point central de ce que l'on appelle la « cohésion républicaine ». Je peux en parler aisément, aujourd'hui avec un gouvernement de gauche mais il y a quelques années on avait ce même débat avec un gouvernement de droite... Nous aurons donc ce débat-là plus tard.

Pour l'instant, ce qui est important pour tous dans la salle, c'est que nous mettions notre Commune en position, comme je le dis souvent, d'une Commune qui sait qu'à l'avenir les choses seront plus complexes, et comme un bon capitaine -et j'allais dire que nous sommes tous des capitaines- il faut prendre quelques ris dans la voile pour éviter de se retourner.

Notre intercommunalité nous aide financièrement, ainsi soit-il –en termes républicains- c'est une bonne chose, nous votons cette délibération, et nous aurons de toute façon d'autres débats dans les mois qui viennent pour la réforme telle qu'elle est annoncée.

A ce propos d'ailleurs, hier je devais être à la commission, puisque je fais partie des 15 Maires qui iront négocier en parité avec l'Etat le contenu, les amendements possibles de cette loi sur la métropole, mais cela a été reporté à la semaine prochaine. Je m'engage donc devant le Conseil à vous donner le maximum d'informations à ce sujet.

Pour l'instant rien n'est fait, je déplore d'ailleurs quelques dialogues ici ou là dans la presse qui n'ont pas lieu d'être. Nous aurons une réunion la semaine prochaine et nous verrons bien avec le Préfet de Région qui était dans la commune tout à l'heure, les discussions que l'on aura là-dessus.

(S'adressant à Mme KERAUDY) Mais j'ai bien entendu la remarque.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote pour récupérer une somme coquette : y a-t-il des voix contre ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vois que vous êtes tous précautionneux de l'argent public.

N°10- CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MOTOS CLUB PROVENÇALE LES LOUPS POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « RASSEMBLEMENT MOTOS » ET FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Lecture de la délibération.)

J'ajouterai, Monsieur le Maire, toujours dans un souci de cohérence et en nous projetant, élus que nous sommes, sur l'évolution du territoire, ainsi que par rapport à la rigueur nécessaire pour gérer les deniers publics, que nous serons amenés à l'avenir à regarder de plus près ce type de manifestations non prévues dans le cadre des manifestations municipales, et ce, bien qu'ils se proposent d'organiser une grosse

manifestation, afin de connaître leur coût et la participation éventuelle, évolutive forcément, de ces associations.

Monsieur le MAIRE.- En l'occurrence, vous présentez là une délibération pour leur demander une redevance.

Madame DUMAS ?

Mme Cécile DUMAS.- Monsieur BAUDOUX, vous parliez de rigueur financière, je ne connais pas cette association et je pense qu'elle va faire une manifestation tout à fait correcte. Pour autant, vous parliez donc de rigueur financière, je souhaiterais, suite à ce que l'on a pu vivre dans notre ville il y a quelques semaines, que lorsque la Mairie donne une autorisation pour une manifestation sur la voie publique ou des espaces publics, que l'on ne se retrouve pas face à des manifestations qui, en tout cas à mon sens, ne respectent pas l'image de l'individu, et pour faire référence à qui s'est passé, notamment à l'image de la femme.

Cela tombe sur cette association mais cela pourrait être sur une autre, je souhaiterais que la Mairie demande ce qu'il en est de ces manifestations, parce qu'il ne faudrait pas qu'avec cette histoire de car wash, on en arrive à une moto wash et ensuite à des « loco wash ». Je n'y étais pas, j'ai regardé sur Internet, et franchement je trouve que ce n'est pas correct. Je sais bien que certains ne sont pas choqués, certains fonctionnent encore dans des systèmes phalocrates où la femme est ramenée très fréquemment à son utérus, et lorsqu'un homme est convaincant, une femme est une furie, lorsqu'il est tenace, elle est une hystérique. Mais en tout cas pour ma part, je ne partage pas ces valeurs-là, je les ai toujours combattues, je suis pour l'idée d'une femme émancipée, comme l'homme d'ailleurs, et je demande donc de façon très sereine à la Mairie –puisque je sais que ce n'était pas la Mairie qui était à l'origine de cette manifestation- qu'elle soit vigilante sur ce qui peut se faire soit sur la voie publique ou des lieux publics pouvant accueillir un public large. Bien sûr, si une association loue une salle, c'est autre chose.

Monsieur le MAIRE.- Excusez-nous, Madame...

Ouvrez les portes et les fenêtres, parce qu'ils réparent les climatisations mais elles envoient de l'air chaud !

Mme Cécile DUMAS.- J'espère que ce n'est ni « phalocrates » ni « utérus » qui demande que l'on ouvre les fenêtres !...

Monsieur le MAIRE.- D'abord, je ne me serais pas permis de venir là-dessus. Avec Jacques BAUDOUX, nous nous disions en aparté que l'on partage tout ce que vous dites.

D'ailleurs, on m'a interpellé tout à l'heure dans la presse et j'ai été un peu étonné, j'ai même été... Comment dire... Un peu vexé que l'on croit un seul instant que la Majorité municipale...

Mme Cécile DUMAS.- (Hors micro – Inaudible.)

Monsieur le MAIRE.- Je ne parle pas de vous, Madame.

... Et moi-même, Maire de la Ville, avons une opinion différente de celle que nous véhiculons depuis longtemps sur l'égalité, le respect féminin ou masculin. D'ailleurs, Anne-Marie CHAYOT me disait avec beaucoup de tristesse que tout ce que nous faisons, y compris pour venir en aide aux femmes, tout ce que nous avons financé comme manifestations ou autre est balayé d'un revers de main, peut-être plus par aigreur qu'autre chose, sous prétexte que l'Association des Commerçants de la ville, que je respecte profondément, a organisé cette manifestation dont, je l'avoue, « car wash » –j'ai fait un peu d'Anglais, cela veut dire « voitures lavées »-... Les choses ne se sont pas passées tout à fait comme elles ont été décrites, mais suffisamment pour avoir interpellé certaines personnes, j'entends donc cette remarque.

Je précise d'ailleurs que le président de l'Association des Commerçants a réagi rapidement et par écrit en indiquant qu'il en prenait la responsabilité. Ce que je regrette, c'est, au lieu de le faire ici comme vous le faites, Madame, c'est-à-dire d'en parler entre nous pour que les choses soient claires, que certains documents aient circulé dans certains réseaux en indiquant que la ville de Miramas ne serait pas finalement une commune pour l'égalité et le respect des femmes : je le regrette fortement, et chacun devra –et je ne parle pas de vous, Madame DUMAS- en prendre son parti, parce que l'on ne peut pas, d'un côté, réclamer des choses et, de l'autre, traîner dans la boue notre commune.

Notre commune respecte les droits, il y en a un aussi qui consiste à respecter l'organisation faite par des associations indépendantes.

Par contre, je retiens ce que vous avez dit -« chat échaudé craint l'eau froide »-, nous veillerons donc avec Jacques BAUDOUX, y compris pour Les Loups, puisque vous nous alertez sur Les Loups, qu'il s'agit bien de motos...

Mme Cécile DUMAS.- Je ne veux pas stigmatiser cette association-là.

Monsieur le MAIRE.- Je suis d'accord, j'ai bien compris, Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- C'est la première délibération qui arrive...

Monsieur le MAIRE.- J'ai bien compris : vous avez saisi la première délibération, il était normal que vous en tiriez...

On va quand même vérifier maintenant ce genre de choses.

Mme Cécile DUMAS.- Je pouvais intervenir sur les locomotives : « loco wash », moto wash...

Monsieur le MAIRE.- Cela m'étonnerait que les cheminots fassent du « loco wash » en ce moment !

Je vais le dire parce que quelques fois... Je respecte systématiquement toutes ces alertes pouvant arriver sur différents sujets, cependant avant de faire des alertes et de les diffuser partout, il faut imaginer que ce n'est pas Frédéric VIGOUROUX qui est remis en cause, personne n'imagine que j'ai organisé cela, mais c'est la ville qui a été un peu salie. Or, là par contre je ne l'admets pas, parce que nous passons notre temps tous ensemble à essayer de sortir notre commune de cette image négative et nous y arrivons avec des actes -pas des paroles, des actes !- notamment sur la question de l'égalité, sur la question de la gestion que nous menons dans le domaine social, de l'éducation, ou professionnel.

Je vous remercie donc de m'avoir posé cette question, Madame, car cela m'a permis, enfin, de l'expliquer devant la presse, puisque tout à l'heure on m'a posé cette question, et c'est pour moi regrettable mais ça n'est en rien une responsabilité de notre politique communale.

Mme Cécile DUMAS.- On est bien d'accord, je demande juste une vigilance de votre part puisque c'est vous qui donnez l'autorisation.

Monsieur le MAIRE.- Vous avez raison, et je crois, y compris les commerçants de la ville qui y voyaient une activité d'animation, qu'ils ne reviendront plus au car wash, parce que je pense qu'ils ont aussi compris par notre réaction que nous ne partageons pas ce genre de choses.

Merci, Madame, de m'avoir posé cette question.

Pouvons-nous passer au vote de la délibération relative aux Loups ?

M. Jacques BAUDOUX.- Monsieur le Maire...

Monsieur le MAIRE.- Allez-y, Monsieur.

M. Jacques BAUDOUX.- Je voudrais apporter une précision quant aux propos qu'a exprimés M. le Maire concernant la volonté de respecter l'image de la femme, parce qu'à l'occasion d'une autre manifestation où il était question de tee-shirts mouillés, nous avons recommandé d'annuler cette prestation, et la manifestation n'a de ce fait pas eu lieu.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, merci.

Mme Cécile DUMAS.- Il faut quand même être attentif à ce qui passe, c'est-à-dire qu'aujourd'hui quand vous regardez les clips à la télévision, il y a des femmes qui ne

vivent qu'à travers leurs attributs féminins, je veux dire qu'il y a quelque chose de cette nature-là aujourd'hui qui traverse notre société, mais il me semble qu'en tant que Commune, on n'a pas à porter ...

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes d'accord.

Mme Cécile DUMAS.- ... Cette image-là de la femme qui peut être ô combien valorisée par son parcours professionnel, par ses engagements...

Monsieur le MAIRE.- Comme il est normal qu'elle le soit !

Mme Cécile DUMAS.- ... Et dans bien des endroits, pour une femme c'est encore beaucoup moins facile que pour un homme, et que lorsque l'on a envie de faire un croc-en-jambe, on ne se gêne pas.

Monsieur le MAIRE.- Je ne fais pas de croc-en-jambe, je le dis très clairement et pour la dernière fois : cette commune fait beaucoup pour l'égalité, lutte contre toute forme de discrimination, quelle qu'elle soit, nous veillons à cela. Cet épisode malheureux ne se reproduira pas pour quelque temps, cependant j'aimerais que l'on défende plus notre commune, parce qu'elle le mérite.

Nous allons passer au vote concernant la délibération sur Les Loups, on ira vérifier qu'il ne s'agit pas de moto wash.

Madame ESPALLARDO.

Mme Beatrix ESPELLARDO.- Il ne faut pas mettre la commune en cause, les jeunes dames qui ont participé à tout cela étaient volontaires, comme les jeunes femmes qui font partie... Les Los Lobos font la « Miss tee-shirt mouillé », et cela fait 25 ou 30 ans qu'ils le font. Ce sont des personnes qui sont volontaires, elles ne sont pas obligées, elles ne sont pas payées. Il ne faut évidemment pas exagérer, tomber dans l'excès comme il y a eu avec l'Association des Commerçants, ce n'était pas bien parce qu'il y avait des enfants, parce que tout le monde a vu ça, mais un Los Lobos... Je trouve normal qu'ils fassent ce qu'ils veulent si cela s'arrête au tee-shirt mouillé, il ne faut pas qu'ils aillent plus loin, mais pour eux c'est une fête, cela fait partie de leurs fêtes, c'est un peu dommage d'aller y « mettre le nez dedans », c'est « Vive Los Lobos ».

Monsieur le MAIRE.- Je ne sais pas ce qu'est « Los Lobos », mais... Qu'est-ce que cela veut dire ? C'est de l'Espagnol... D'accord.

Mme Beatrix ESPELLARDO.- Ce sont « Les Loups », ce sont des motards, c'est une association de motards.

Monsieur le MAIRE.- Les motards font les tee-shirts mouillés ?

Mme Beatrix ESPELLARDO.- C'est « Miss tee-shirt mouillé », c'est leur tradition.

Monsieur le MAIRE.- Vous en avez encore beaucoup de fêtes comme cela, dites-le-moi !...

Mme Beatrix ESPELLARDO.- C'est leur tradition depuis 25 ans. Cela se passe entre eux, c'est leur fête.

Monsieur le MAIRE.- Vous connaissez notre position, elle est unanime autour de cette table : respect. On respecte donc la ville, et concernant ce genre de chose, nous y ferons plus attention.

Nous passons au vote sur le rassemblement des motos : y a-t-il des oppositions ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Vous ferez attention, Monsieur BAUDOUX.

N°11 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL PACA DANS LE CADRE DE LA FETE DU TRAIN 2014.

Rapporteur : Mme ARNAUD (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame ARNAUD, pour cette magnifique Fête du Train qui s'annonce.

Vous vérifierez, Monsieur BAUDOUX.

Y a-t-il des questions ?... Qui est contre ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°12 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DE LA FETE DU TRAIN 2014.

Rapporteur : Mme ARNAUD (Lecture de la délibération.)

(Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire procède au vote.)

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°13 - SUBVENTION AU PROFIT DE L'OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS DANS LE CADRE DE LA FETE DU TRAIN 2014.

Rapporteur : Mme ARNAUD (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Pour les nouveaux conseillers municipaux, je rappelle que l'Office du Tourisme s'est chargé de cela pour de nombreuses raisons et notamment le fait qu'il y a beaucoup de bénévoles et une très belle équipe.

Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°14 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNEE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS.

Rapporteur : Mme ARNAUD (Lecture de la délibération.)

(Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire procède au vote.)

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N°15 - MAINTIEN DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE, MAINTIEN DU PARITARISME ENTRE LE COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET LE COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

En fait, la loi nous permettait de modifier les choses, mais d'un commun accord entre la Collectivité et les représentants du personnel de chaque organisation syndicale, nous avons décidé de maintenir le fonctionnement et la représentativité actuels.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°16 - MAINTIEN DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, MAINTIEN DU PARITARISME ENTRE LE COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET LE COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.

Rapporteur : M. MARCHESI (Lecture de la délibération.)

C'est la copie conforme de l'avant-dernière délibération sur le CHSCT.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons tous compris ! Merci de cette explication.

Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADMINISTRATION GENERALE

N°17 - CYME – 3^{èmes} « RENCONTRES EUROPEENNES EN PROVENCE » 2014 – SOUTIEN DE LA COMMUNE – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : Mme ARNAUD

Monsieur le MAIRE.- Vous vous êtes associée, Madame, à M. FERNANDEZ.

Mme Paulette ARNAUD.- Tout à fait.

(Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Monsieur FERNANDEZ, un commentaire par rapport à la politique Jeunesse qui est faite là-dessus ?

M. Gaëtan FERNANDEZ.- Tout à fait.

D'abord, « CYME » qui est le nom de cette association, est un terme botanique, c'est une association qui travaille beaucoup sur l'écologie et la botanique.

De grands spectacles, des ateliers et autres sont prévus, notamment un grand spectacle d'ailleurs, et un spectacle culturel musical sera proposé également.

J'ai rencontré cette association qui m'a indiqué que dans le cadre de ce travail-là, il est proposé à plusieurs moments aux Miramasséens d'être présents à FONTLONGUE pour participer au rendu de ce travail, et un travail est réalisé pour que quelques jeunes de Miramas puissent intégrer les 60 Européens, puisque la langue parlée est l'Anglais : cela va donc aider au développement des langues, ce qui est très intéressant.

Les jeunes qui vont venir sont des Bulgares, des gens qui viennent d'Angleterre, d'Irlande, d'Allemagne, d'où la langue parlée, d'ailleurs l'initiative s'appelle « Green heart », ce qui veut dire « Cœur vert » en Anglais.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

Mme Paulette ARNAUD.- Il y a un petit problème dans la délibération : je pense que ce n'est pas le 23 août mais le 22 août.

Monsieur le MAIRE.- On le corrigera.

Mme Cécile DUMAS.- Cette manifestation est organisée à l'origine par le lycée FONTLONGUE, c'est cela ?

Mme Paulette ARNAUD.- C'est cela.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? Madame KERAUDY.

Mme Marilyne KERAUDY.- Je trouve cela très bien, j'ai cru comprendre qu'il y avait une soixantaine de jeunes, est-ce cela ?

(Mme ARNAUD hoche la tête en signe d'affirmation.)

Mme Marilyne KERAUDY.- Je trouve très bien qu'il y ait un accès à la piscine, par contre auront-ils ou pas un créneau dédié lorsqu'ils s'y rendront, parce que si ce n'est pas le cas, la piscine n'est pas toujours un endroit paisible...

(Rumeurs dans la salle.)

Mme Marilyne KERAUDY.- Je sais bien, mais cela ne donnerait pas une bonne image.

Auront-ils un créneau dédié au pas ?

Monsieur le MAIRE.- Madame KERAUDY, derrière cette question importante du créneau, vous avez glissé deux mots : d'abord, nous ne fermons pas la piscine, ensuite nous l'avons bien organisée, cette année les choses se passent très bien, tout le monde est très content, les familles reviennent.

Par conséquent, pour le créneau, on verra, mais nous n'avons pas le droit d'exonérer quiconque sauf à le passer en Conseil municipal. Cela se passe très bien à la piscine, rassurez-vous.

M. FERNANDEZ me faisait une réflexion à l'instant qui porte sur un complément d'information pour Mme DUMAS.

M. Gaëtan FERNANDEZ.- Tout à fait.

Ce n'est pas une initiative organisée par le lycée FONTLONGUE, mais par l'association CYME, qui est une association montée par d'anciens élèves de FONTLONGUE, Miramasséens, quand ils étaient étudiants ici, et cela fait plusieurs années qu'ils travaillent sur les problèmes européens, notamment avec les programmes ERASMUS.

Le lycée FONTLONGUE met donc à disposition les cuisines et l'internat pour faire venir les 60 jeunes européens.

Mme Cécile DUMAS (hors micro).- ERASMUS est public.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait, mais c'est le seul lieu qu'ils ont trouvé.

Je vais vous expliquer, c'est très simple... Décidément, il faut toujours que j'analyse les questions, parce que je n'avais pas compris, effectivement.

FONTLONGUE est le seul lycée actuellement dans la ville qui peut proposer un internat ouvert l'été, car au LEP des ALPILLES, l'internat est en train d'être rénové.

En l'occurrence, finalement FONTLONGUE accepte de les recevoir, la Ville va participer sous la forme d'une organisation mais pas grand-chose, et on va essayer de les aider à réaliser leur projet.

Je vous encourage tous à aller les voir, parce qu'ils font beaucoup de musique, beaucoup de théâtre, beaucoup de choses intelligentes et intéressantes.

Pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°18 - CADEAUX DE FIN D'ANNEE OFFERTS AUX SENIORS RETRAITES ET AUX PERSONNES HANDICAPEES SOUS FORME DE LETTRE AYANT VALEUR DE BON D'ACHAT.

Rapporteur : Mme CHAYOT (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- C'est une mesure de solidarité face à nos aînés, et en plus on fait fonctionner le commerce. Tout cela est très bien, c'est presque de l'économie circulaire.

Y a-t-il des questions ? Mme ESPALLARDO a demandé la parole.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Je trouve que 21 € c'est peu : ne pourrait-on pas faire un geste de plus ?

Monsieur le MAIRE.- Je note que Mme ESPALLARDO me demande de faire des dépenses supplémentaires sur le budget municipal.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- C'est pour nos anciens...

Monsieur le MAIRE.- Nous en faisons beaucoup, Madame, mais Mme CHAYOT va vous répondre.

Mme Anne-Marie CHAYOT.- On distribue 1.100 colis et on donne 800 bons d'achat, ce sont donc 2.000 personnes concernées.

Monsieur le MAIRE.- Ce n'est pas mal, n'est-ce pas ? Parmi les Communes qui nous entourent, je crois que l'on est bien situé.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Si l'on peut faire mieux, c'est mieux...

Monsieur le MAIRE.- On en parlera ensemble au moment du budget 2015, car le budget 2014 est déjà défini. Nous en reparlerons à ce moment-là si vous souhaitez absolument nous demander des choses, mais sachez que cela sera forcément au détriment d'autre chose ; c'est la gestion, vous le savez bien.

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Le Tennis de Table, par exemple ?...

Monsieur le MAIRE.- C'est subtil, mais nous l'avons fait, vous le voyez bien. Cependant, nous ne sommes pas dans ces volumes-là : 2.000 personnes à 21 €, ce n'est pas tout à fait le même montant.

Je suis content que l'on me dise d'aider plus nos aînés, d'habitude on nous disait « Pourquoi le faire ? », je suis content que vous nous le proposiez. Mais il y a beaucoup de choses que l'on fait pour nos aînés : on les envoie, par exemple, contrairement à d'autres Communes, en voyages organisés où ils se régalernt, on fait des repas, on fait plein de choses extraordinaires pour nos aînés, et on leur doit.

Pouvons-nous passer au vote ?... De toute façon, personne ici n'a 65 ans, cela ne concerne donc personne.

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

EDUCATION JEUNESSE SPORTS

N°19 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE AU LEAP FONTLONGUE POUR QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS D'EQUITATION.

Rapporteur : M. PARDIES (Lecture de la délibération.)

(Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire procède au vote.)

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE (s'adressant à Mme ESPALLARDO).- J'ai réfléchi à une chose, car vous m'avez parlé des anciens : si on enlève le voyage au cabaret à Paris, les anciens ne vont pas apprécier. Il va donc falloir que l'on réfléchisse...

N°20 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE MIRAMARIS POUR QUALIFICATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS GOLF.

Rapporteur : M. PARDIES (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Monsieur PARDIES, il y a quelques jours nous avons eu une très mauvaise nouvelle : un des enseignants d'éducation physique, M. Christophe PECHIER, qui s'occupait de cela comme de beaucoup d'autres choses au collège Miramaris, malheureusement est décédé. Je sais que c'est un choc dans le collège, j'en ai eu le Principal il y a quelques jours au téléphone, et cet homme, que nous avons croisé souvent sur ces projets, était vraiment un militant acharné de la cohésion sociale et du sport.

Vraiment j'adresse, j'imagine au nom de tous et du Conseil municipal, nos plus vives et sincères condoléances à la famille, comme je l'ai fait aussi pour ce jeune qui s'est tué il y a quelques jours dans la ville.

Cet homme que je connaissais bien comme acteur -pas en tant qu'individu- est une grande perte pour notre communauté éducative.

Pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°21 - ECOLE MUNICIPALE DE SPORT (ACTIVITE NATATION) : EXTENSION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL ET TARIFS APPLICABLES AUX DROITS D'INSCRIPTIONS.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Lecture de la délibération.)

Pour rappel, en date du 16 juillet 2013 la capacité d'accueil avait été définie pour 60 enfants et le tarif s'élevait à 15 € par an et par enfant.

En octobre 2013, la capacité d'accueil est passée à 90 enfants, et compte tenu de la forte demande et du grand succès de cette école municipale de natation, on propose donc de passer cette capacité d'accueil à 135 enfants.

Par conséquent, les conditions de sécurité doivent être augmentées au regard du nombre d'enfants plus important, le nombre de maîtres-nageurs en surveillance augmente, ce qui a bien sûr un coût, on propose donc de passer le tarif annuel à 25 €.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- On passe de 15 € à 25 € pour supporter un supplément d'encadrement, c'est cela ?

M. Jacques BAUDOUX (hors micro).- Pour supporter des charges plus importantes.

Mme Cécile DUMAS.- Des maîtres-nageurs, etc..

Monsieur le MAIRE (hors micro).- On élargit par contre le volume.

Mme Cécile DUMAS.- A combien avez-vous évalué cette extension de créneaux ?

Mme Sophie PERRIER (DGS) (hors micro).- On ne l'a pas quantifiée.

Monsieur le MAIRE.- Je pense que l'augmentation ne couvrira pas la totalité. On essaie d'équilibrer le plus possible, mais je n'ai pas le chiffrage en tête, les services derrière moi ne l'ont pas.

Ce qui avait été prévu globalement, c'est, étant donné que l'on élargit l'offre, qu'il nous fallait des recrutements supplémentaires, et comme on ne l'avait pas totalement prévu, on augmente les tarifs de cette façon-là. Cependant, cela ne couvrira pas toutes les dépenses.

Mme Cécile DUMAS.- C'est cela qui est intéressant : 10 € supplémentaires parce qu'il y a tel coût supplémentaire, et de ce fait cela peut se justifier. Si vous présentez cette augmentation comme cela à la population, cela peut apparaître comme complètement arbitraire, alors que si l'on justifie la présence de deux surveillants de baignade supplémentaires, le chauffage, et autres,...

M. Jacques BAUDOUX.- De 60 enfants en juillet 2013, on passe à plus du double, 135 enfants, et on n'a pas doublé le tarif pour autant, c'est-à-dire que l'on n'est pas

passé de 15 € à 30 €, mais à 25 €. C'est mesuré, cela prend en compte effectivement la charge supplémentaire sans pour autant inverser la logique d'un tarif annuel abordable, parce que les familles qui fréquentent ces écoles de natation municipales ne sont pas socialement aisées.

Monsieur le MAIRE.- Pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Pour la délibération suivante, Mme RODDE va s'en charger, accompagnée de Mme TRINQUET.

Mme TRINQUET va peut-être se lever pour faire l'exposé général, Madame RODDE, voulez-vous faire l'introduction ?

N°22 - PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2014.

Rapporteur : Mme RODDE (Présentation de la délibération.)

Il s'agit de notre Projet Educatif de Territoire (PEDT) dont vous avez déjà entendu parler, cela fait un an que nous y travaillons. Aujourd'hui, il est abouti, il démarra en septembre, bien sûr. Je fais grâce des décrets qui se sont succédé depuis plus d'un an, mais je précise quand même qu'en mai 2014 nous avons eu le dernier décret où l'on a pu effectivement se réajuster, si j'ose dire.

C'est un projet qui a été travaillé avec un certain nombre de personnes présentes autour de la table : en 2013 il y avait environ une centaine de personnes, les parents d'élèves, les enseignants, les élus, le milieu associatif, tout le monde était autour de la table pour arriver à travailler sur les parcours. Les parcours représentent les différentes actions du projet.

Je crois avoir fait le tour, je vais laisser la parole à ma collègue, Monique TRINQUET, qui va vous présenter le PEDT.

Monsieur le MAIRE.- On avait promis d'en parler au moment opportun en Conseil municipal.

(S'adressant à Mme TRINQUET) Je vous propose d'expliquer les étapes du dossier, ensuite on passera aux questions, afin qu'il y ait une cohérence générale, ce qui est important.

(Présentation à l'écran du Plan Educatif de Territoire de la Ville de Miramas.)



Présentation du nouveau rythme scolaire de l'enfant dès la rentrée de septembre 2014



Mairie annexe de l'Espiguette – Avenue de la République
04 90 50 18 82 – www.miramas.org

Mme Monique TRINQUET.- Avant de présenter les différentes délibérations, je vais vous présenter le Plan Educatif de Territoire, ce qui vous permettra de mieux comprendre les modifications qui seront nécessaires par la suite.

Comme vous l'a dit Mme RODDE, depuis un an et demi nous travaillons à la mise en place d'un Plan Educatif de Territoire.

La Commune de Miramas n'a pas souhaité mettre en place la réforme à la rentrée 2013, afin de travailler en partenariat avec les enseignants, les associations, les fédérations des parents d'élèves de manière à construire un projet cohérent pour les enfants de notre ville.

Ce qui a présidé au niveau du ministère de l'Education Nationale à la mise en place de cette réforme, c'est le fait que les chronobiologistes et les scientifiques sont unanimes sur les moments où l'enfant est le plus réceptif aux apprentissages. C'est donc pour cela que l'Education Nationale a souhaité que les enfants aient classe tous les matins de manière à alléger les après-midi, et donc globalement la journée de l'enfant.

Le temps « Education Nationale » a donc été modifié, il y a cinq matinées de classe obligatoires de 3 heures 30, et trois après-midi de 2 heures 10.

Il restait donc un après-midi libre, ce qui a permis à la Ville de Miramas de mettre en place un Plan Educatif de Territoire afin de permettre à toutes les familles de la ville de donner à leur enfant un parcours culturel et éducatif intéressant, qui n'est pas du temps d'apprentissage, mais qui a un contenu pédagogique très important.

(Lecture de la diapositive.)

Un jour fixe de **parcours de découverte** selon les secteurs de la ville.

À Miramas, ce sont 2803 enfants scolarisés dans les écoles publiques qui sont concernés par ce programme :

- 11 écoles maternelles : 42 classes, 1 104 élèves
- 12 écoles élémentaires : 71 classes, 1 699 élèves

Les écoles maternelles et élémentaires de la ville sont réparties en **trois secteurs** :

Écoles du **secteur nord** : parcours de découverte **le lundi**
Maille 3, Paul-Cézanne, Jean-Giono et Van-Gogh

Écoles du **secteur centre** : parcours de découverte **le mardi**
Marcel-Gresset, Jules-Ferry, Jean-Macé, Les Molières et Jourdan

Écoles du **secteur sud** : parcours de découverte **le jeudi**
Chantegrive, Gérard-Philippe, La Carraire, Garouvin, Jean-Moulin et Miramas-Village

Ce qui représente 2.803 élèves pour la ville de Miramas.

Compte tenu du nombre de personnels nécessaires pour mettre en place cette réforme, la commission a décidé de partager la ville en trois secteurs.

Emploi du temps hebdomadaire des écoles du **secteur centre**

	7h30	8h30	12h	14h	16h10	17h30	18h
Lundi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PERI-SCOLAIRES	ACCUEIL	
Mardi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PARCOURS DE DÉCOUVERTE	REPAS* A 13h	PARCOURS DE DÉCOUVERTE JUSQU'À 16h	ACTIVITÉS PERI-SCOLAIRES	ACCUEIL
Mercredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS	ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL			
Jeudi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PERI-SCOLAIRES	ACCUEIL	18h30
Vendredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PERI-SCOLAIRES	ACCUEIL	

**Sieste pour les maternelles de 13h à 14h30*

Les parties bleu foncé sont les temps réservés à l'Education Nationale.

(Lecture des horaires.)

Les après-midi se terminent à 16 heures 10 parce que le temps « Education Nationale » n'est pas modifié, ce sont 24 heures hebdomadaires comme cette année.

La partie rouge correspond à la partie Projet Educatif de Territoire. Le mardi après-midi c'est le secteur centre, où une activité est proposée aux élèves de 14 heures à 16 heures, plus une activité Parcours Educatif de Territoire sur le temps repas de 12 heures à 13 heures, c'est-à-dire pour les enfants qui mangent à la cantine.

Cette proposition est faite car de très nombreux élèves mangent à la cantine, et on sait que c'est un temps difficile pour eux en raison du bruit dû à leur nombre. Par conséquent, la Ville a décidé de remettre du personnel sur ce temps consacré au repas, des ATSEM, des animateurs, et de travailler sur un projet spécifique sur le calme, le respect des règles, la qualité de l'alimentation, sur l'écologie. Ce projet spécifique aura lieu une heure par semaine qui sera essentiellement réservée aux enfants de cycle 2 et de cycle 3, parce que les plus petits, c'est-à-dire les enfants de maternelle et CP, mangent au premier service de 12 heures à 13 heures.

Emploi du temps hebdomadaire des écoles du **secteur nord**

	7h30	8h30	12h	14h	16h10	17h30	18h
Lundi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PARCOURS DE DÉCOUVERTE	REPAS* À 13h	PARCOURS DE DÉCOUVERTE JUSQU'À 16h	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL
Mardi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL	18h30
Mercredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS	ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL			
Jeudi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL	
Vendredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL	

**Sieste pour les maternelles de 13h à 14h30*

Un jour de PEDT le lundi pour le secteur nord, le secteur centre a été vu.

Emploi du temps hebdomadaire des écoles du **secteur sud**

	7h30	8h30	12h	14h	16h10	17h30	18h
Lundi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL	
Mardi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL	18h30
Mercredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS	ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL			
Jeudi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	PARCOURS DE DÉCOUVERTE	REPAS* A 13H	PARCOURS DE DÉCOUVERTE JUSQU'À 16H	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL
Vendredi	ACCUEIL	ENSEIGNEMENT	REPAS*	ENSEIGNEMENT	ACTIVITÉS PÉRI-SCOLAIRES	ACCUEIL	

**Sieste pour les maternelles de 13h à 14h30*

Un jour de PEDT pour le secteur sud.

Parcours de découverte



Un enfant découvrira trois parcours différents (un par trimestre) chaque année de sa scolarité maternelle puis élémentaire, soit tous les parcours effectués à l'heure de passer au collège. Ces parcours seront dispensés au sein des établissements et structures municipales (gymnases, médiathèque, théâtre...).

- Parcours 1 Cuisine, découverte des sens
- Parcours 2 Arts plastiques : sculpture et modelage, découpage et collage, peinture et encre
- Parcours 3 Sports collectifs, sports de raquettes, motricité des maternelles
- Parcours 4 Sports de l'esprit, jeux de société
- Parcours 5 Jardinage
- Parcours 6 Multimédia, radios, chaînes TV, création d'un journal, livre informatique
- Parcours 7 Langues étrangères, jumelages, correspondants, langue des signes
- Parcours 8 Spectacles vivants, arts visuels, jeu d'expression corporelle, théâtre
- Parcours 9 Éveil à la musique et chant, scénographie, création de décors
- Parcours 10 Découverte et connaissance de la ville et des institutions
- Parcours 11 Sensibilisation à l'environnement : tri sélectif, économies d'énergie, énergies propres, gestion de l'eau, défis scientifiques
- Parcours 12 Littérature et contes

Un parcours supplémentaire sera spécifique aux maternelles: éveil petite section, multi-activités après la sieste.

Toutes les activités des parcours de découverte sont prises en charge par la municipalité.

Nous proposons aux enfants de la ville 12 parcours différenciés faits en lien avec tous les personnels et en fonction des compétences des personnels dont la ville disposait au niveau des associations et au niveau des animateurs.

Tous les animateurs ont des diplômes « Jeunesse et sports » qui sont des BAFA, des BAFD, des BP JEPS, et dans leur parcours de qualifications, ils ont une spécificité de compétences en fonction desquelles nous avons élaboré 12 parcours différents pour les enfants de la ville.

Le choix concernant ces 12 parcours a été fait en prenant en compte le fait que les enfants qui démarrent en petite section de maternelle et qui terminent leur scolarité en CM2, pourront tout au long de leur scolarité participer à la totalité des parcours. Par contre, il n'a pas été possible de faire des parcours à la carte en fonction des désirs de chacun, parce que c'était trop compliqué à mettre en place pour 2.800 élèves, c'est-à-dire 900 élèves par jour de PEDT.

Le périscolaire a été modifié, puisqu'il n'y a plus que 50 minutes d'accueil le matin, et comme ce temps a été raccourci, il s'agit vraiment d'un temps d'accueil, c'est-à-dire que l'enfant arrive tranquillement à l'école, est encadré par des animateurs mais il n'y a pas d'activités éducatives de manière à ce qu'il puisse se réveiller tranquillement et démarrer sa journée dans le calme.

En ce qui concerne le périscolaire entre midi et 2 heures, une heure est consacrée au repas, une heure aux activités périscolaires comme cela se passe actuellement.

Ensuite, soit il y a un temps « Education Nationale », soit un Parcours Educatif de Territoire, puis le périscolaire reprend dès 16 heures ou 16 heures 10 jusqu'à 17 heures 30 avec un contenu éducatif comme cela se passe actuellement. La journée se termine de 17 heures 30 à 18 heures par un accueil réservé aux parents qui travaillent, parce que l'objectif de cette réforme est de réduire la journée de l'enfant, et de lui proposer des activités intéressantes tout en prenant en compte la complexité des besoins des familles.

Pour participer aux activités périscolaires matin, midi et soir, les parents doivent payer une carte d'adhésion qui s'élève entre 10 et 50 € pour l'année en fonction du quotient familial, ce qui est très peu cher : Miramas est une des Communes du département qui demande le moins, puisque la plupart des Communes font payer ces activités à l'heure. Ceci concerne le temps périscolaire, car le temps PEDT est gratuit, et le budget nécessaire a été présenté et voté en Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Il faut préciser, Madame TRINQUET, que le temps périscolaire de 17 heures 30 à 18 heures est une nouvelle offre de services de la Ville, qui

sera dédiée –et j’insiste- aux parents qui travaillent. Je le précise à nouveau en Conseil municipal : uniquement aux parents qui travaillent, ce qui leur permettra de bénéficier de cette demi-heure qui était très emblématique.

Mme Monique TRINQUET.- L’organisation du mercredi va changer, puisque tous les enfants de la ville auront classe le mercredi matin à 8 heures 30 à 12 heures. Les enfants pourront donc finir et rentrer chez eux à midi.

En revanche, pour les enfants inscrits en accueil de loisirs au centre aéré, ils seront récupérés par des animateurs dans les écoles, seront conduits à CABASSE où ils prendront le repas, et auront leur activité d’accueil de loisirs le mercredi après-midi.

Préinscription

Une fiche de préinscription aux parcours de découverte pour la rentrée 2014 sera distribuée aux familles dans le courant du mois de juin. Elle devra être retournée à votre école avant le 4 juillet au soir.

L’inscription devra être confirmée par les parents à l’Espiguette du 18 au 30 août.

Implication des parents

Nous comptons sur votre participation à nos côtés. Il importe que vous encouragiez vos enfants à tirer le meilleur profit possible de cette nouvelle organisation globale de leur temps.

Lors de la préinscription aux parcours de découverte, vous serez invités à signer le règlement intérieur qui engage votre enfant à les suivre de manière assidue pour que l’apprentissage soit bénéfique.



Les temps de parcours de découverte ne sont pas obligatoires. Les parents peuvent décider de garder leurs enfants pendant ces temps. En revanche, toute inscription au programme de parcours de découverte engage l’élève à participer à chaque séance hebdomadaire.

Il a donc été mis en place un système de préinscription.

Six animatrices référentes ont été désignées, elles ont travaillé et été formées depuis plusieurs mois.

Ce diaporama a été présenté à toutes les familles dans les écoles pendant deux semaines et demie : nous avons présenté, Mme RODDE et moi-même, ce projet aux familles tous les soirs.

Nous leur avons demandé une préinscription et leur avons expliqué que le temps PEDT est un temps gratuit, mais qu’il n’est pas un temps de garderie à laquelle on vient quand on veut et comme on veut. Il y a un engagement des familles et des enfants qui est important.

A ce jour, 60 % des familles souhaitent que leur enfant participe au Plan Educatif de Territoire, sachant que la réponse de l'Inspecteur d'Académie est arrivée très tardivement et que les réunions publiques n'ont donc démarré que le 16 juin. Il est de ce fait fort possible que des familles n'aient pas encore eues l'information, mais elles vont pouvoir inscrire leur enfant puisque l'on a fait une préinscription, et on a demandé la confirmation de cette inscription et de cet engagement pour la deuxième quinzaine du mois d'août. L'objectif étant que tous les enfants de la ville puissent participer à ces activités du temps de PEDT.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame TRINQUET, pour tout ce travail avec l'ensemble des services de l'Espiguette, et merci à Maryse RODDE, bien sûr.

En ce qui concerne ce projet, cela fait un peu prétentieux, mais je crois que nous savons que notre projet a été très retenu par l'Inspecteur d'Académie, qu'il est très différent de ce qui se fait ailleurs, et qu'il est très soutenu dans l'effort. Tout à l'heure on disait « pourquoi faire plus ? », il y a des choix et nous avons décidé de faire plus et beaucoup sur le budget pour les enfants de la ville, afin qu'ils aient les meilleurs outils possibles. Ce PEDT a été construit en relation avec les institutrices et instituteurs de la ville, afin d'avoir du sens, et notamment pour développer les acquis nécessaires à l'évolution des enfants.

Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- L'évaluation se fera-t-elle à la fin de l'année, ou tout au long de l'année ?

Mme Maryse RODDE.- L'évaluation va commencer dès la fin du premier trimestre, on va donc évaluer toute l'année de manière à ce que cela nous serve pour nous réadapter si besoin, et qu'à la fin de l'année nous puissions faire une évaluation très complète.

M. Marc THOMAS.- Sur quels critères ?

Monsieur le MAIRE.- Dans le dossier du Conseil municipal, les critères sont indiqués.

Madame TRINQUET pour la réponse.

Mme Monique TRINQUET.- Des évaluations qualitatives et quantitatives étaient prévues avant de commencer le projet. Il y aura des réunions en cours de parcours de manière à réguler, à voir les difficultés, les points à améliorer. L'évaluation est prévue et sera conduite tout au long de l'année avec les animateurs, les intervenants, avec les familles.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, dans votre dossier vous avez le document relatif à l'évaluation.

M. Marc THOMAS.- Je voulais surtout l'entendre dire, parce que pour moi lorsque l'on fait une évaluation sur un projet éducatif, c'est avant tout l'élève que l'on évalue : je regarde l'évolution de l'élève. Or, je remarque que dans le Comité de pilotage, les enseignants participent justement au projet, par contre j'aurais préféré voir un peu plus les enseignants sur le contenu de l'évaluation.

Mme Maryse RODDE.- Monsieur THOMAS, en fait le Projet Educatif de Territoire est un projet « Mairie » et non « Education Nationale », d'où le fait qu'il n'y ait pas d'enseignants dans l'évaluation.

L'évaluation va être effectuée entre les animateurs, le référent, les familles, et effectivement l'enseignant sera consulté mais ce n'est pas lui qui va faire l'évaluation. Il ne s'agit pas d'une évaluation scolaire, mais de participation, de progrès, etc..

Monsieur le MAIRE.- Mais, évidemment, comme la communauté éducative est sur place, il y aura des incidences, on regardera. De plus, je connais les instituteurs : ils sont très attentifs à ce genre de choses, on regardera donc tout cela.

Dans le PEDT, il y a une chose très importante sur laquelle un très gros travail a été fait, et il s'agit d'ailleurs d'un choix politique : le choix de s'occuper du temps consacré au repas.

Il faut bien le dire, dans nos cantines comme ailleurs, les enfants à ce moment-là ne sont pas toujours dans les meilleures conditions, malgré le travail de nos équipes, pour découvrir, le temps nécessaire d'un repas pris dans le calme, l'alimentation, et de s'occuper de diététique, c'est-à-dire en fait de découvrir l'aliment.

Je suis heureux de voir que le PEDT de Miramas a porté un effort important sur cette période-là, puisque –Madame TRINQUET, reprenez-moi s'il le faut– je crois que les ATSEM qui connaissent parfaitement les enfants, puisqu'elles sont à leur contact dans les classes, vont participer à ce temps de repas et donc pouvoir avoir une action plus pédagogique, plus près de l'enfant, que nos cantinières qui font, d'ailleurs, un travail remarquable. Nous allons donc augmenter cette capacité de suivi au moment du repas.

Cette question du temps de repas est essentielle dans le développement de l'enfant, et je constate même que quelquefois on les entraîne à manger très vite, parce que les adultes sont pressés, alors qu'ils ont besoin dans ce moment-là de mâcher doucement, de ne pas s'énerver, de rester calmes.

Ce choix du temps du repas est donc aussi une réorganisation que nous avons fait dans nos équipes, et elle a été acceptée par nos salariés.

Y a-t-il d'autres questions ? Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Voilà longtemps qu'il est admis nécessaire de revoir les rythmes scolaires, et ce, par un grand nombre d'acteurs et d'usagers, les parents d'élèves ayant été pendant de nombreuses années à l'origine de cette demande.

Mme TRINQUET a parlé à juste titre des études effectuées par les chronobiologistes, pour autant lorsqu'on lit attentivement leur travail –et je ne doute pas que vous l'ayez fait parce c'est votre travail- il est dit aussi que pour les enfants, la journée du lundi est compliquée et celle du vendredi aussi, mais pas pour les mêmes raisons : le lundi, on vient de passer le week-end, il y a eu un moment de rupture. Ils nous ont éclairés sur le fait que plus on s'arrêtait au niveau du rythme et plus il était difficile de reprendre.

Ils montrent aussi que la période la plus propice aux apprentissages, c'est le matin, et plus on avance dans la journée, plus c'est compliqué : fin de matinée, début d'après-midi, et en fin d'après-midi il y aurait une reprise de l'attention.

Notre projet ne répond pas à toutes ces notes pour différentes raisons, mais il n'y répond pas. Il y a un secteur où le lundi après-midi serait effectivement prévu au Projet Educatif de Territoire, mais pour les autres, cela n'y répond pas, et le vendredi il y a une volonté de maintenir classe l'après-midi, donc cela n'y répond pas non plus. Que l'on soit clair, les remarques que je fais ne sont pas des critiques, c'est pour expliciter mon propos.

La journée n'est pas réduite et elle ne le sera pas, parce que l'on sait que les journées des enfants sont réfléchies par rapport aux obligations des parents malheureusement, et, vous l'avez dit, des enfants vont rester à l'école jusqu'à 18 heures parce que les parents travaillent.

En ce qui concerne le temps « cantine » : ce temps est important et on a pu constater que le moment où ce temps « cantine » en primaire est devenu problématique -et il y a des enseignants dans la salle, ils ne démentiront pas- c'est quand les enseignants n'ont plus encadré ce temps-là.

En effet, un enfant très jeune -et en secondaire on mesure les dégâts lorsque tout ce processus n'est pas posé- a besoin d'un référent. Je dis bien « un référent », deux avec l'ATSEM dans les petites classes, trois en primaire lorsque vient l'intervenant en langues étrangères, mais l'enfant a besoin de ce lien affectif qui va être très important dans le processus d'apprentissage.

Ce qui me fait peur, mais pas seulement ici, je vais d'ailleurs élargir mon propos, c'est que ce projet vise à multiplier les intervenants auprès des enfants : à mon sens, et pas seulement qu'au mien, ce n'est pas forcément une bonne chose chez des enfants en bas âge et des petits enfants.

Ce que je viens de dire était par rapport à la chronobiologie et par rapport à ce que pouvait apporter le projet.

Sur les aspects positifs, je note que le PEDT de la Ville est gratuit, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes, puisque dans des communes très proches, les parents vont devoir donner 130, 150 ou 160 €. La gratuité est donc un point très important.

Je note aussi comme point positif la prise à charge des enfants dès le mercredi midi pour aller à CABASSE : pour les parents qui travaillent, c'est effectivement très confortable.

Ce que j'aimerais toutefois savoir, c'est le nombre de parcours que va suivre un élève par niveau dans l'année.

Pour le reste, je tiens à préciser que dans l'Education Nationale -et j'ai beau chercher, je ne vois guère que celui-là mais peut-être parce que c'est celui que je connais le plus- on a quand même été beaucoup mieux sous PEILLON qu'avant en termes de remplacement des enseignants, en termes de recrutements ; ça allait mieux.

Sur le primaire, même s'il y a une nécessité à revoir la question de ces temps, je pense que ce projet, qui a été bien revu, bien revisité, n'est pas le projet qui va apporter véritablement le sens dont on a besoin actuellement, ni la réponse nécessaire à l'école aujourd'hui. Je pense qu'il est en deçà des réponses qui doivent être apportées à l'école.

Je m'abstiendrai sur cette question, mais j'aurais été élue dans n'importe quelle Commune, je me serais abstenue, et j'aurais été élue dans des Communes proches, je me serais opposée de par les deniers demandés aux familles. Voilà ce que je voulais dire.

La politique gouvernementale actuelle en termes d'éducation est mieux, elle n'est pas complètement satisfaisante, et le PEDT, même avec toute la volonté que peut y mettre une Commune, ne me semble pas à la hauteur des enjeux qui sont posés.

Nous avons la chance d'être une Commune riche, et à ce titre-là la Mairie peut mettre du personnel à disposition, des animateurs : imaginons un peu ce que doit pouvoir faire une Commune en Lozère, au milieu de nulle part, avec de toutes petites dotations qui vont encore diminuer... Je trouve que c'est lourd à porter quand même, je trouve que l'on fait une demande très importante aux Communes qui va coûter énormément d'argent, et les Communes, même avec la meilleure volonté possible, font finalement ce qu'elles peuvent et ne répondent pas aux questions de fond qui sont posées aujourd'hui en termes d'éducation

aux écoles et à l'Education Nationale. Il n'y a pas de colère dans mon propos, je constate, c'est tout. Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai pas entendu de colère, j'ai entendu des interrogations, peut-être peut-on y répondre, Madame TRINQUET ?

Mme Monique TRINQUET.- Je n'ai pas donné une précision tout à l'heure quant aux parcours : un parcours, c'est un trimestre, donc 12 séances. Dans l'année scolaire, on proposera donc à l'enfant trois parcours différents.

Mme Cécile DUMAS.- Et donc, combien d'intervenants différents ?

Mme Monique TRINQUET.- Trois intervenants. Chaque classe est partagée en deux, il y a donc deux intervenants par classe, et trois parcours différents pour une année scolaire.

Mme Cécile DUMAS.- Par rapport au nombre d'intervenants, je suis dans le secondaire –et vous n'êtes pas sans savoir qu'en ce moment on met «de l'école au collège » en place- et je constate que le passage en secondaire est difficile pour certains enfants et souvent pour les plus fragilisés, parce qu'il est difficile de passer de « mon enseignante » à sept interlocuteurs différents avec sept demandes différentes : c'est là que se jouent souvent la rupture scolaire et l'échec scolaire.

J'ai par conséquent peur que ce passage anticipé à plusieurs intervenants entre la maternelle et l'école primaire soit encore un risque de décrochage anticipé.

Monsieur le MAIRE.- J'ai peut-être quelques informations là-dessus, parce que ces craintes peuvent être partagées à certains moments, mais la socialisation des enfants est aussi un critère important : quand un enfant va à l'école, qu'ensuite il fréquente un club sportif et qu'ensuite il va en colonie de vacances, il voit aussi des gens différents.

Madame TRINQUET pour la réponse, s'il vous plaît ?

Mme Monique TRINQUET.- Effectivement, l'Education Nationale réduit la journée de l'enfant à 5 heures 40. Le problème se pose entre ce qui correspond au besoin de l'enfant et le rythme des familles qui travaillent. Les enfants ne sont donc pas obligés de participer au temps de repas, aux activités périscolaires du matin et du soir : ils peuvent simplement participer au 24 heures « Education Nationale », plus 2 heures de PEDT, et ça leur fait une semaine raccourcie, car le temps PEDT n'est pas un temps qui a les mêmes contraintes que ceux de l'Education Nationale, c'est un temps éducatif mais plus ludique et récréatif.

Bien entendu, chaque famille s'organise comme elle le peut en fonction de ses horaires et de ses besoins, on n'a pas à s'immiscer, mais il est vrai que l'on a constaté que des enfants passent beaucoup trop de temps...

Monsieur le MAIRE.- Le PEDT n'est pas obligatoire.

Mme Monique TRINQUET.- Effectivement, et le temps périscolaire le soir n'est pas obligatoire, l'enfant peut très bien faire 20 heures d'Education Nationale, ou 24 heures plus 2 heures avec le PEDT, comme je viens de le dire.

En ce qui concerne la multiplicité des intervenants, justement comme certains enfants passent beaucoup de temps à l'école, les animateurs qui ont été recrutés sont des personnels qui interviennent dans la ville de Miramas depuis de nombreuses années, les enfants les connaissent, ils ont donc déjà fait du périscolaire avec eux, et ces animateurs vont également intervenir dans le PEDT. Cela permettra donc aux enfants d'être moins dépaysés. C'est pour cela que les ATSEM vont intervenir en temps PEDT et en temps repas de manière à ne pas changer totalement les intervenants.

J'ai oublié de dire que je tiens à remercier la DEJ qui a travaillé sur le diaporama et qui travaille depuis un an et demi au rythme des décrets, et tous les services de la Ville travaillent énormément depuis 18 mois. Je crois qu'il faut donc saluer le travail qu'ils ont fait.

Une réforme parfaite n'existera jamais et on sait très bien qu'il y aura toujours des problèmes entre les besoins de l'enfant d'une part, et celui des familles de l'autre, on essaie donc de proposer une solution qui soit la moins mauvaise pour chacun.

Monsieur le MAIRE.- Sur le plan budgétaire, le budget communal est en fait comme un budget familial : je suis souvent surpris des choix que peuvent faire certaines familles. Je suis conscient que certaines sont plus contraintes que d'autres dans leurs choix, mais la Commune en a fait un, même si elle n'est pas riche : elle est riche des personnels qu'elle a et de leurs qualités.

Le choix que nous avons fait l'a été au détriment d'autres choix, par exemple sur les fêtes et festivités, d'autres choix faits sur la communication, sur tel ou tel investissement, parce que nous avons estimé que la cohérence du projet éducatif, le projet que la Ville devait faire pour accompagner les familles et les enfants dans une meilleure connaissance d'eux-mêmes et dans les apprentissages, réclamait des financements, à Miramas plus qu'ailleurs.

Je ne sais pas ce qu'ils ont fait ailleurs, et je ne les blâme pas, je ne les critique pas, je critique d'ailleurs rarement les autres Communes parce que je ne connais pas leur situation budgétaire ni financière. Ce que je peux vous dire, c'est que beaucoup de petits villages de notre département ou d'autres départements se sont regroupés et ont trouvé des solutions, donc il en existe, mais après ce sont des choix. A Miramas, ce Conseil

municipal et cette majorité proposent de faire un choix financier clair : s'il y a des efforts à faire, on les fera sur d'autres postes, mais pas dans l'éducation des enfants, il faut absolument que l'on investisse sur les générations futures.

Je voudrais, Mesdames et Messieurs, remercier les services du travail accompli, je sais qu'ils ont changé à peu près une dizaine de fois de projet, puisque nous étions partis sur un projet plus large et financièrement encore plus important, avec une chrono biologiste à nos côtés, et tout le monde était d'accord, mais il m'a été refusé par M. PEILLON.

(S'adressant à Mme DUMAS) C'est vrai, vous avez raison, le ministère de l'Education Nationale depuis quelque temps fait beaucoup d'efforts dans l'Education et vous avez souligné, je suis d'accord avec vous, que cette politique-là du gouvernement va dans le bon sens. Cependant, le ministère me l'a refusé et je le regrette encore, parce que j'aurais tellement voulu qu'on l'expérimente.

Je voudrais terminer sur ceci afin que chacun comprenne : nous allons proposer un PEDT, il est facultatif, les familles à plus de 60 % déjà y font appel. Je le dis encore une fois à mes élus et aux services, je pense qu'à un moment donné quand un enfant qui est dans un PEDT ou ailleurs est en difficulté, voire en sommeil, ou qu'il a besoin d'être seul, de s'amuser seul et pas forcément en groupe, il faudra que l'on s'adapte, il faudra absolument –et c'est le projet de cette loi- faire en sorte que l'enfant qui passe dans nos écoles et dans nos établissements puisse le faire dans les meilleures conditions possible. Après, nous ne sommes pas dans la vie de chacun ni dans chaque famille. Si certains laissent trop leurs enfants devant la télévision, leur achètent une télévision pour la mettre dans leur chambre, ce sont les choix qu'ils font et je ne les blâme pas. Je passe mon temps à dire qu'il vaut mieux lire, et à tous ces enfants qui passent dans mon bureau pour prendre un petit quart d'heure d'instruction civique sur les drapeaux, sur la devise au fronton de la Mairie, je leur dis toujours « Essayez de vous échapper de cette dictature de la télévision », et aux parents « Essayez d'amener vos enfants à lire, participez avec eux, c'est la meilleure des choses, ça leur ouvrira l'esprit, on en fera des citoyens éclairés qui demain feront les bons choix pour notre nation ».

En tout cas, merci à tous pour ce travail.

Si vous le voulez bien et s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote : qui est contre ce projet ?...

VOTE :

POUR : 33 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

Monsieur le MAIRE.- Madame TRINQUET pour la délibération suivante qui est la suite logique des personnels vacataires.

Mme Monique TRINQUET.- Avec le projet, il y avait tous les documents attenants : la convention collective à l'aménagement des rythmes de l'enfant...

Monsieur le MAIRE.- On a voté de façon groupée, on n'allait pas le faire de façon séparée : c'est un projet cohérent, une délibération, Madame TRINQUET.

(Sur un ton amical) On arrive à la question 23... Je sais que vous voudriez en parler toute la nuit, directrice d'école que vous resterez à jamais !... Mais, si l'on peut passer à la question 23... Merci.

N°23 - CREATION D'EMPLOIS DE PERSONNELS VACATAIRES POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES REALISEES DANS LE CADRE DU PEDT (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL) POUR L'ANNEE 2014/2015.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Lecture de la délibération.)

(Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire procède au vote.)

VOTE :

POUR : 33 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

N°24 - ACCUEILS DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRES : ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 117-2011 DU 28 JUIN 2011 RELATIVE AU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Rapporteur : Mme TRINQUET (Lecture de la délibération.)

(Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire procède au vote.)

VOTE :

POUR : 33 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

N°25 - TEMPS PERISCOLAIRE : VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES.

Rapporteur : Mme TRINQUET (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?...

VOTE :

POUR : 33 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 (1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

N°26 – CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE REGIONALE POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES LYCEES PUBLICS.

Rapporteur : M. BAUDOUX (Lecture de la délibération.)

(Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire procède au vote.)

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

URBANISME

N°27 - APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES EQUIPEMENTS EXISTANTS OU EN VOIE DE REALISATION ET DES SERVICES PUBLICS ATTACHES.

Rapporteur : M.PEYRO (Lecture de la délibération.)

Pour information, dans les repères de pages quand il est indiqué, SM cela veut dire « SAN Miramas », et MV signifie « Miramas Ville » en face de chaque bâtiment inventorié sur le document en annexe.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Monsieur PEYRO.

Nous allons passer au vote.

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°28 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES DE LA SOCIETE BAUDIN CHATEAUNEUF POUR LA REALISATION DE L'OUVRAGE D'ART 16 DE LA DEVIATION.

Rapporteur : M. GUILLON (Présentation de la délibération.)

Cette dérogation porte sur le vendredi 15 août, le dimanche 17 août et le dimanche 14 septembre. Elle est faite pour la société BAUDIN CHATEAUNEUF qui réalise l'ouvrage d'art sur la déviation de Miramas, et afin de pouvoir utiliser l'ensemble des intervalles de la SNCF, parce que l'on est pressé par le temps, cette société a besoin d'une dérogation au travail dominical. La loi prévoit que le Conseil municipal accepte ce genre de dérogation. On vous demande donc d'émettre un avis favorable.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr, j'imagine que beaucoup d'entre nous... Et certains auxquels je pense sont vraiment très défavorables aux journées chômées, mais le problème, c'est qu'entre le calibrage de la SNCF et les horaires qu'elle acceptait pour que l'on passe au-dessus des caténaires, il n'y avait pas d'autres solutions. Ils ont d'ailleurs très peu de temps pour pouvoir le faire.

J'ai appris tout à l'heure qu'ils allaient pousser par-dessus les caténaires un pont métallique pour les enjamber, les caténaires sont à 17 mètres de hauteur –(s'adressant à M. GUILLON) je ne sais pas si cela sera possible, mais il serait bien que les gens voient cela-, pont qu'ils vont souder au fur et à mesure –c'est absolument hallucinant- pour aller de l'autre côté. Je sais qu'il y a des passionnés de ponts, de technologie, donc on verra comment organiser quelque chose ; cela va être difficile, mais peut-être trouvera-t-on une solution.

Sur cette expérimentation dédiée à la déviation, peut-on passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICES TECHNIQUES

N°29 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE LYCEE PROFESSIONNEL DES ALPILLES : CHANTIER-ECOLE – SECONDE PHASE.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

Cela se situe à Miramas-le-Vieux dans le bâtiment où se tenait auparavant le Conseil municipal, c'est-à-dire où il y a une table d'orientation.

Lors de la première phase, les toitures ont été aménagées, maintenant ils vont travailler à l'intérieur du bâtiment pour consolider les cloisons et refaire les volets de l'escalier.

(Suite et fin de la lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- On continue donc de travailler avec le LEP des ALPILLES sur le chantier-école et le patrimoine de la ville.

Madame ESPALLARDO ?

Mme Béatrix ESPALLARDO.- Ce sont donc les élèves qui vont faire les travaux ?

M. Christian PEYRO.- Absolument. C'est leur professeur qui les accompagne, on a mis également à leur disposition une petite maison qui leur permet de se changer, de se mettre en tenue de travail, de prendre une douche.

Monsieur le MAIRE.- Avec leur professeur, bien sûr.

Madame KERAUDY ?

Mme Marilyne KERAUDY.- C'est donc un partenariat afin de permettre aux élèves de mettre en l'application ce qu'ils apprennent ?

M. Christian PEYRO.- Tout à fait, ce qu'ils apprennent au lycée.

Mme Marilyne KERAUDY.- Le libellé « afin de favoriser l'insertion » me gêne un peu, parce que je trouve que cela n'a pas la même connotation.

M. Christian PEYRO.- C'est dans leur parcours professionnel puisqu'ils doivent faire des stages à l'extérieur et en même temps ils sont vraiment sur un bâtiment du patrimoine.

Monsieur le MAIRE.- Vous prenez le mot « insertion » au sens « insertion sociale ». Or, il s'agit ici du mot « immersion » et « insertion professionnelle ».

Mme Marilyne KERAUDY.- On est bien d'accord.

Monsieur le MAIRE.- C'est un chantier-école. Ce sont des textes bien précis. Je pense que tout le monde sera d'accord pour que le patrimoine de la ville soit rénové . En plus, vous imaginez, Monsieur FERNANDEZ, notre belle jeunesse y participe pour les bâtiments historiques de la ville. Vous ne pouvez qu'encourager cela ?

M. Gaëtan FERNANDEZ (*hors micro*).- Bien sûr.

Monsieur le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°30 - CONVENTION AUTORISANT UN RACCORDEMENT SUR UNE PROPRIETE PRIVEE SITUEE 1, RUE DE L'EGLISE - 13140 MIRAMAS, DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT-LOUIS.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- Je pense que tout le monde est d'accord pour faire le raccordement ?... Je rappelle d'ailleurs que l'on doit faire le parvis de l'Eglise pour la finir.

Y a-t-il des questions ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DIRECTION DES FINANCES

N°31 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°06-2014 DU 20 FEVRIER 2014 – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM DOMICIL POUR UN EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DE LA C.D.C. – PRET PAM - TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION POUR 50 LOGEMENTS DE LA RESIDENCE « MAILLE II » SITUEE A MIRAMAS.

Rapporteur : M. PEYRO (Lecture de la délibération.)

Monsieur le MAIRE.- J'ai oublié un détail tout à l'heure, Madame KERAUDY : en prenant ces options, la Ville bénéficie de réservations prioritaires, ce qui nous évite également de voir arriver des gens de l'extérieur si souvent décriés. C'est donc bien aussi.

Pouvons-nous passer au vote ?...

VOTE :

POUR : 30 (28 voix : « Pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »

ABSTENTION : 0

N°32 – CONVENTION DE FINANCEMENT – AIDE AUX VACANCES ENFANTS (AVE) – VACANCES DE PRINTEMPS – ETE- TOUSSAINT 2014 – SEJOURS ENFANTS/ADOLESCENTS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : Mme TRINQUET (Lecture de la délibération.)

(Aucune observation n'étant formulée, M. le Maire procède au vote.)

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N°33 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT DES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE ABUSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

Rapporteur : M. VIGOUROUX (Présentation de la délibération.)

Chers collègues, étant donné qu'il s'agit d'une position unanime de l'Association Nationale des Maires de France, je tenais à vous proposer d'alerter solennellement les Pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Ces dotations sont appelées à diminuer : près de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Nous avons donc souhaité soutenir cette démarche en rappelant tout à l'heure l'importance de la politique publique locale dans notre démocratie, notamment sur la vie quotidienne, la facilité que l'on donne aux habitants, le bien vivre ensemble, l'importance de l'accompagnement, notamment dans l'investissement sur l'économique et donc vis-à-vis du tissu économique de notre territoire, et enfin le rôle important dans l'investissement public qui soutient, évidemment, la croissance et l'emploi.

Nous sommes tous attristés de cette situation, et nous demandons un nouvel examen du plan de réduction des dotations de l'Etat et, évidemment dans le même temps -et cela ne date pas d'aujourd'hui-, un arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives sources d'inflation de dépenses dans nos Communes, ainsi qu'une réunion nationale et européenne sur ces budgets.

Je crois que cette position unanime de l'Association Nationale de l'Union des Maires est un appel clair aux pouvoirs publics de revoir leur position quant à la baisse des dotations aux Collectivités locales.

Même si chacun d'entre nous mesure la situation sociale, la crise économique, la crise de l'emploi, ainsi que les relations difficiles sur le plan européen, nous avons quand même, dans nos Collectivités locales et en France, un rôle particulièrement important.

Voilà pourquoi en tant que Maire de Miramas avec ma majorité municipale, je vous propose, comme nous avons su le faire à plusieurs reprises, de voter solennellement cette motion, sachant que cela nous permettra tous ensemble, c'est-à-dire les 36.000 Communes de notre beau pays, d'avoir une action unique sur un même texte.

Ce soir, toutes les Communes le votent, cela sera avec un très grand plaisir que l'indépendance qui nous sied autour de cette table continue, et ce, quelles que soient les majorités au pouvoir.

Je cède la parole pour une intervention de Mme DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Nous étions bien peu à penser en 2012 que nous serions amenés à voter une motion comme celle-ci en direction de notre gouvernement, et je le regrette.

Vous avez dit tout à l'heure dans votre intervention au sujet déjà de la dotation vis-à-vis du SAN, je crois, que nous avons le même problème avec la droite que celui que nous avons aujourd'hui avec la gauche.

Monsieur le MAIRE.- Sur cette question !

Mme Cécile DUMAS.- Je veille toujours, en tout cas j'essaie, à prendre des mesures dans mon propos, parce que je pense que malgré tout la gauche et la droite ne se valent pas, et qu'actuellement il serait grave de les mettre dos à dos. Pour autant, comprenez la déception du peuple de gauche vis-à-vis des positions qui sont prises actuellement par le gouvernement socialiste à la tête de notre Etat.

Je vais bien sûr voter cette motion, mais je tiens aussi à dire, parce que parfois cela fait du bien, que j'avais tout de même extrêmement raison il y a trois mois encore lorsque je soulignais le lien entre le local et le national, c'est-à-dire que l'on pouvait difficilement déconnecter un scrutin local dans un cadre national, que forcément les mesures nationales avaient des répercussions locales, et qu'à ce titre il y avait des divergences qui pouvaient avoir lieu dans le peuple de gauche.

Monsieur le MAIRE.- Je ne suis pas sûr que ce propos me soit directement rattaché, cela étant dit, c'est normal que vous fassiez cette discussion.

J'attire votre attention, car dans mon propos il s'agissait d'une question fiscale concernant les dotations des Communes, et il ne s'agissait pas de la politique générale.

D'autre part, je crois que l'union fait toujours la force, et en l'occurrence que cela soit dans les 36.000 Communes ou une seule et même Commune, la force de l'union l'emporte toujours.

Mme Cécile DUMAS.- L'union fait la force tout autant que les bases de l'union sont claires : là, pour le coup, elles le sont.

Monsieur le MAIRE.- Manifestement, elles sont claires ! Nous allons voter ensemble sur cette question.

Je voudrais que nous puissions passer au vote : qui est pour ?...

VOTE :

POUR : 35 (28 voix : « Pour Miramas » + 5 voix : « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » + 1 voix : Mme Cécile DUMAS + 1 voix : Mme Marilyne KERAUDY)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je vous remercie.

Mme Cécile DUMAS.- Cette unanimité est inquiétante quand même.

Monsieur le MAIRE.- Ne partez pas, le Conseil municipal n'est pas terminé, car il est absolument de droit et indispensable pour la transparence, que je vous donne la liste des décisions que j'ai été amené à prendre.

D) DECISIONS DU MAIRE

LISTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

PRISES ENTRE LE 19/05/2014 et le 24/06/2014

** M. le Maire procède à la lecture des décisions qu'il a prises pendant la période précitée.*

**(Acte est donné des décisions prises par Monsieur le Maire
entre le 19 mai 2014 et le 24 juin 2014)**

* * * *

E) LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

** Monsieur le MAIRE procède à la lecture de la liste des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.*

Monsieur le MAIRE.- Un marché ayant pour objet « Audit-diagnostic en matière de prévention de la délinquance » a été passé : nous en reparlerons puisque c'est important, et j'inviterai la société ESPACE RISK MANAGEMENT à venir vous présenter leur rapport avec M. JELASSI.

* * * *

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour est épuisé, la séance va donc s'achever.

Je vous souhaite à toutes et tous beaucoup de bonheur pendant ces vacances et je vous donne rendez-vous à la rentrée.

Bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 20.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Anne-Marie CHAYOT